



Français

# L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE

## Plaidoyer et Responsabilité Sociale

### Appel à Propositions

Lignes directrices pour les Requérants : Coalitions Nationales pour l'Éducation

Composante Opérationnelle 1 (CO1) : Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l'éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi sensibles au genre

## INDEX

1. QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION A VOIX HAUTE ? .....	2
2. QUI PEUT POSTULER À CET APPEL À PROPOSITIONS ? .....	5
3. COMMENT EOL EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ? .....	5
4. QUEL PROJET PEUT ÊTRE FINANCÉ AU TITRE DE CET APPEL À PROPOSITIONS ? .....	6
5. POUR QUEL MONTANT ET DURÉE DE FINANCEMENT EST-IL POSSIBLE DE FAIRE UNE REQUÊTE ? .....	8
6. COMMENT POSTULER ? .....	8
7. QUE RECHERCHERONS-NOUS DANS LES PROPOSITIONS DE PROJET ? .....	9
8. COMMENT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION SE DÉROULERA-T-IL ? .....	10
9. QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA DÉCISION SUR LA PROPOSITION DE PROJET ?	11

### 1. QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION A VOIX HAUTE ?

L'Éducation à Voix Haute (EOL) - est le fonds de Plaidoyer et de Responsabilité Sociale du Partenariat Mondial pour l'Éducation- aide la société civile à être active et influente dans l'élaboration des politiques d'éducation afin de mieux répondre aux besoins des communautés, en particulier des populations vulnérables et marginalisées. Il est financé par le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) ([www.globalpartnership.org](http://www.globalpartnership.org)) et géré par Oxfam IBIS ([www.educationoutloud.org](http://www.educationoutloud.org)).

Le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) se consacre à la mise en place de systèmes éducatifs plus solides dans les pays les plus pauvres du monde afin de garantir un apprentissage de qualité inclusif et équitable. Le PME réunit des gouvernements de pays en développement, des bailleurs, des organisations internationales, la société civile, des organisations d'enseignants, le secteur privé et des fondations. Il est actif dans plus de 65 pays et a pour priorité de soutenir les pays fragiles et touchés par des conflits.

En décembre 2020, le conseil d'administration du PME a adopté un nouveau cadre stratégique : PME 2025. Le plan stratégique quinquennal "PME 2025"<sup>1</sup> a pour objectif global d'accélérer l'accès, les résultats d'apprentissage et l'égalité des sexes grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, adaptés au 21<sup>e</sup> siècle. Il cherche à promouvoir des dépenses nationales d'éducation plus équitables et plus efficaces tout en proposant des mécanismes de financement innovants.

Le programme EOL a été conçu en 2017-18 sur la toile de fond du plan stratégique PME 2020, fournissant le cadre général pour les efforts plus larges de mise en œuvre de EOL. Toutefois, cette phase d'extension de CO1 offre aux Coalitions Nationales pour l'Éducation (CNE) l'occasion de consolider les efforts antérieurs et de contribuer également au PME 2025.

L'Éducation à Voix Haute a pour objectif général de renforcer la capacité de la société civile à promouvoir l'apprentissage, l'équité et des systèmes plus solides, en améliorant la participation de la société civile, leurs efforts pour renforcer le plaidoyer et pour assurer la transparence et une efficacité accrue dans les politiques éducatives nationales et les processus de mise en œuvre.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir le Plan Stratégique GPE 2025  
<https://www.globalpartnership.org/fr/content/plan-strategique-gpe-2025>

La Théorie du Changement qui sous-tend le mécanisme de l'Éducation à Voix Haute part du principe que les résultats de l'éducation sont plus susceptibles d'être atteints lorsqu'il y a un engagement et une demande généralisés du public pour une éducation de qualité équitable, inclusive, efficace et efficiente. La Composante Opérationnelle 1 de l'Éducation à Voix Haute vise à renforcer la capacité des groupes de citoyens à renforcer la responsabilité mutuelle du dialogue et du suivi des politiques éducatives et d'une grande diversité d'acteurs de la société civile. L'augmentation de la représentation effective de la société civile dans le dialogue politique institutionnel, l'amélioration de la disponibilité des informations pertinentes pour permettre le développement de politiques plus informées et sensibles au genre et le soutien du plaidoyer pour faire avancer l'intérêt public dans l'éducation, sont autant de stratégies importantes pour aider à bâtir des systèmes éducatifs publics solides.

L'expérience tirée du soutien accordé aux CNE en 2020-21 et confirmée par l'évaluation rapide de la CO1 récemment menée par le secrétariat du PME, souligne la pertinence et l'efficacité de l'utilisation de la modalité de coalition comme moyen de soutenir les efforts conjoints de la société civile pour promouvoir le plaidoyer en faveur de l'éducation. Grâce au soutien de EOL, de nombreuses CNE se sont engagées dans le plaidoyer politique en adhérant aux Groupes Locaux des Partenaires de l'Éducation (GLPE) et par d'autres moyens. Cela a permis aux acteurs de la société civile d'attirer l'attention sur un large éventail de sujets politiques et d'influencer les décisions relatives aux politiques éducatives.

Cette pertinence globale est renforcée par l'adoption du PME 2025 qui met l'accent sur la participation des OSC au niveau national dans les processus de politique éducative. Le PME 2025 souligne en outre le rôle essentiel de la mobilisation des ressources nationales pour financer l'éducation. En outre, le plan stratégique attire l'attention sur l'importance d'un suivi régulier des données pour suivre et améliorer les efforts du secteur de l'éducation. Ce sont là des exemples d'efforts auxquels les CNE soutenues par les fonds de EOL accordent la priorité.

**La finalité de EOL sera réalisée à travers les trois objectifs suivants :**

**Objectif 1 (CO1) : "Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l'éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi sensibles au genre"**

Cet objectif vise à améliorer la responsabilité des gouvernements envers leurs citoyens. S'assurer que les plans et les politiques élaborés et mis en œuvre répondent aux besoins des garçons et des filles, en particulier des personnes marginalisées. La participation d'un large éventail de groupes de la société civile est essentielle pour empêcher la "saisie par élites" des espaces politiques, pour assurer un débat et des délibérations sains et pour faire en sorte que l'espace civique est inclusif même aux personnes traditionnellement dépourvues de pouvoir institutionnel. Des processus facilités pour assurer une participation équitable des groupes marginalisés sont essentiels car les personnes les plus marginalisées sont souvent les moins aptes à participer en raison de contraintes de temps et de coûts d'opportunité, mais aussi des normes qui influencent leur pouvoir relatif et leur position dans la société.

**Objectif 2 (CO2) : Renforcer les rôles de la société civile dans la promotion de la transparence et de la responsabilité de la politique et de la mise en œuvre du secteur de l'éducation nationale**

Cet objectif vise à garantir que les groupes de la société civile soient en mesure d'entreprendre un suivi stratégique à plusieurs niveaux de la politique de l'éducation et de la mise en œuvre du budget, et d'utiliser les données factuelles générées pour formuler et appliquer des solutions politiques et des mécanismes de recours pertinents. Les groupes travaillant sur la transparence, la gouvernance et d'autres secteurs, au nom de l'intérêt public, pourraient apporter des

compétences précieuses, des stratégies créatives et des réseaux plus vastes pour la collecte et la diffusion d'informations, ce qui pourrait être utilisées pour renforcer la responsabilité en matière d'éducation. Par conséquent, EOL cherche à diversifier l'éventail d'acteurs -- et la base de données -- en contribuant à la mise en œuvre du principe de diversité en tant que vecteur d'une responsabilité et d'une transparence accrues dans le secteur de l'éducation.

### **Objectif 3 (OC3) : Créer un environnement mondial et transnational plus propice aux efforts de plaidoyer et de transparence de la société civile nationale**

Ce troisième objectif vise à réunir des consortiums d'acteurs de la société civile afin de collaborer à des initiatives ou des campagnes transnationales ayant un impact sur les travaux du PME au niveau des pays, en particulier dans les domaines de l'efficacité de l'aide, du financement et des synergies intersectorielles. Ceci est important car, dans le système mondial actuel, de nombreuses conditions propices à la planification et à la mise en œuvre efficaces des politiques éducatives nationales dans les pays à revenu faible ou intermédiaire restent soumises à de puissantes influences générées en dehors de la sphère nationale.

### **La finalité et les trois objectifs de l'Éducation à Voix Haute**

**Finalité:** Société civile renforcée afin de promouvoir les finalités du GPE 2020 matière d'apprentissage, d'équité et de systèmes renforcés, en améliorant la participation de la société civile, leurs efforts pour renforcer le plaidoyer et pour assurer la transparence et une efficacité accrue des politiques nationales d'éducation et processus de mise en œuvre

Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l'éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi sensibles au genre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion de la transparence et de la redevabilité de la politique et de la mise en œuvre du secteur de l'éducation nationale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un environnement mondial et transnational plus propice aux efforts de plaidoyer et de transparence de la société civile nationale</li></ul>

L'élaboration de stratégies et d'activités par le biais du financement de l'Éducation à Voix Haute a conduit à l'articulation de trois flux de financement, ou "Composantes Opérationnelles" (CO), pour atteindre chacun des trois objectifs. Chaque CO met un accent particulier sur l'un de ces trois objectifs.

Depuis le début de l'année 2021, les bénéficiaires des subventions CO2 et CO3 passent progressivement du stade de la note conceptuelle à la mise en œuvre de subventions complètes de la part de EOL (voir annexes 2 et 3). Ces subventions représentent un éventail d'approches thématiques et tactiques novatrices dans un grand nombre de pays, dont l'ensemble du portefeuille de EOL peut bénéficier. La mise en œuvre des projets CO2/OC3 se concrétisera en 2022-23. Cette extension de la CO1 jusqu'en 2022-23 offrira de fortes possibilités de collaboration et de synergie entre les bénéficiaires des trois composantes.

Cet Appel à Propositions concerne uniquement La CO1 : *Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l'éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi sensibles au genre.*

## **2. QUI PEUT POSTULER À CET APPEL À PROPOSITIONS ?**

Le présent Appel à Propositions relève de la composante opérationnelle 1 qui fournit un soutien aux Coalitions Nationales pour l'Éducation (CNE). L'OC1 vise à renforcer et à poursuivre le travail des coalitions qui ont été soutenues lors de la première phase de la CO1 (2020-2021) et par le Fonds de la Société Civile pour l'Éducation (FSCE). Cet Appel à Propositions est sur invitation uniquement et pour être éligibles au financement, les Coalitions Nationales pour l'Éducation doivent :

- Avoir fait partie de l'appel restreint en 2019 et être actuellement opérationnelles;
- Être des CNE établies et opérationnelles dans des pays qui sont devenus éligibles au financement du PME depuis 2019 et qui cherchent activement à devenir un partenaire du PME.
- Être évaluées comme ayant la capacité requise pour gérer et remplir les exigences de l'EOL pour gérer une subvention CO1 complète car aucun soutien de l'Année Zéro n'est envisagé.

Les coalitions dont on estime qu'elles n'ont pas la capacité requise pour gérer et mettre en œuvre une subvention complète de la CO1 de EOL pourront bénéficier du soutien d'EOL par le biais du renforcement des capacités, des collaborations et des échanges d'apprentissage, par exemple, des événements d'apprentissage régionaux.

Tous les requérants dont la demande de financement est approuvée doivent faire l'objet d'un processus de diligence raisonnable préalable et d'une évaluation des capacités.

L'Annexe 1 contient une liste des pays dans lesquels les coalitions existantes sont éligibles pour postuler à la CO1.

## **3. COMMENT EOL EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?**

Une caractéristique importante de la conception de EOL est l'accent mis sur l'apprentissage, le renforcement des capacités et la gestion adaptative. Dans les trois composantes opérationnelles, l'apprentissage est une stratégie de mise en œuvre essentielle, axée à la fois sur le renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre et sur l'apprentissage en tant que principe de gestion stratégique. Grâce à des approches adaptatives et contextuelles, et avec un objectif de viabilité, cela permettra de mettre l'accent sur l'amélioration du plaidoyer et de l'efficacité des activités.

Lorsque l'on s'efforce de créer un changement par le biais de processus renforcé de responsabilité sociale et de plaidoyer dans un contexte donné, une compréhension profonde et approfondie de ce contexte est essentielle. Cette compréhension et les voies de changement spécifiques constituent le fondement de l'élaboration d'une Théorie du Changement claire montrant comment et pourquoi le changement souhaité est censé se produire dans ce contexte particulier.

Une analyse solide de l'économie politique du contexte du problème éducatif choisi devra inclure tous les aspects de la société, qu'ils soient sociaux, politiques, institutionnels, culturels et même environnementaux, qui auront une incidence sur la compréhension des processus et des voies de changement.

En outre, les contextes dans lesquels nous travaillons sont le plus souvent des systèmes complexes qui ne sont pas statiques mais plutôt en constante évolution sur un ou plusieurs paramètres. Par conséquent, être conscient et capable de s'adapter à des contextes

changeants est crucial pour qu'un projet reste efficace et pertinent. Une telle approche de gestion adaptative fait partie de la stratégie des programmes de EOL et offre la flexibilité nécessaire aux bénéficiaires de la société civile pour s'adapter aux circonstances et aux contextes changeants.

EOL a défini une approche délibérément progressive, investigatrice et flexible de la planification et de la mise en œuvre, organisée et rendue opérationnelle par des processus de gestion adaptative et un programme d'apprentissage. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur l'apprentissage continu et le renforcement des capacités et de garantir la flexibilité et les processus de gestion adaptative.

Quatre approches et outils principaux permettent de mettre en œuvre le Programme d'Apprentissage soutenu par l'Agent de Subvention :

- Dans un premier temps, une **Année Zéro** est introduite pour faciliter la collaboration entre l'Agent de Subvention et le requérant au cours de la période entre la note conceptuelle et la soumission de la proposition complète (elle ne sera pas appliquée dans le présent appel car elle représente une continuation des efforts, y compris l'Année Zéro, entrepris en 2020-21).
- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des **Plans d'Apprentissage** tout au long de la période de mise en œuvre. Les requérants ayant bénéficié du soutien du programme EOL lors de la première phase doivent présenter des plans d'apprentissage actualisés sur la base de l'expérience et des efforts déployés en 2020-21.
- Tous les bénéficiaires de subventions CO1/CO2/CO3 peuvent bénéficier d'un soutien personnalisé des **Partenaires d'Apprentissage**. Les requérants peuvent proposer des partenaires d'apprentissage dans le cadre de leur proposition.
- Un **collaboratif d'apprentissage** dans le programme d'apprentissage vise à renforcer le développement d'un partenariat mutuel entre les bénéficiaires, en mettant l'accent sur la viabilité à long terme.

La pandémie actuelle est un exemple alarmant de changement de contexte. Selon l'UNESCO, de nombreux pays ont procédé à des fermetures d'écoles à l'échelle nationale et locale, touchant près de 1,5 milliard d'apprenants dans le monde. Il s'agit d'un changement de contexte immédiat, grave et profond pour l'ensemble du secteur de l'éducation et, en même temps, d'une situation d'urgence qui nécessite des solutions immédiates pour les nombreux enfants touchés, notamment les groupes marginalisés les plus vulnérables.

L'évolution de la situation a également des implications critiques pour le travail de la société civile et des risques sérieux d'aggravation des inégalités dans l'accès des différents groupes à une éducation de qualité. Les objectifs et les buts de EOL restent les mêmes, mais l'évolution du contexte offre des possibilités d'aborder de nouveaux types de problèmes et d'approches de mise en œuvre, par exemple en combinant les besoins immédiats avec des processus de responsabilité sociale et des outils de suivi innovants. L'approche flexible de EOL peut s'adapter à de telles stratégies et projets.

#### **4. QUEL PROJET PEUT ÊTRE FINANCÉ AU TITRE DE CET APPEL À PROPOSITIONS ?**

Comme mentionné précédemment, la **Composante Opérationnelle 1 (CO1)** vise à *Renforcer la participation de la société civile nationale à la planification de l'éducation, au dialogue sur les politiques et au suivi sensibles au genre*, en soutenant les Coalitions Nationales pour l'Éducation (CNE) dans leurs fonctions principales consistant à renforcer la coordination et la collaboration de la société civile dans le cadre de la définition et du suivi des politiques nationales. Il vise à renforcer le vaste mouvement de l'éducation nationale en permettant aux Coalitions Nationales pour l'Éducation d'impliquer plus efficacement leurs membres dans la conduite d'un plaidoyer

innovant et participatif et en représentant les voix des organisations de la société civile et la population dans le dialogue politique.

Cet Appel à Propositions vise à renforcer l'engagement ci-dessus en s'assurant que :

1. Les CNE sont plus inclusives, en particulier pour les groupes marginalisés et locaux.
2. Les capacités des CNE sont renforcées, notamment en ce qui concerne l'engagement dans les dialogues politiques.
3. Les capacités, la participation et l'influence stratégique de la société civile dans les processus de politique de l'éducation formelle ont augmenté dans les pays sélectionnés.
4. Des collaboratifs d'apprentissage sont établies, générant des enseignements tirés pour le renforcement institutionnel des organisations de la société civile.
5. Les CNE sont actives dans les mécanismes de suivi et de responsabilité de l'éducation nationale publique afin de garantir la mise en œuvre de politiques et de programmes transformateurs qui accélèrent l'accès, les résultats d'apprentissage et l'égalité des sexes, en ne laissant personne de côté.

Les Coalitions Nationales pour l'Éducation éligibles peuvent demander des fonds pour un financement unique qui s'aligne sur l'ensemble de ces cinq domaines d'intervention. Les requérants doivent clairement indiquer pour chaque résultat du projet proposé auquel ils contribuent parmi les cinq résultats de EOL.

Les Coalitions Nationales pour l'Éducation qui demandent un financement au titre de la CO1 devront concevoir un projet comprenant le cadre de résultats correspondant qui explique :

1. Comment la coalition nationale pour l'éducation deviendra plus inclusive ;
2. Comment elle augmentera ses capacités d'influence sur les politiques, techniques et organisationnelles ;
3. Comment elle augmentera son engagement et son influence dans les processus de politique d'éducation formelle ;
4. Comment elle contribuera à la génération et au partage des enseignements tirés et à l'établissement et au renforcement de collaboratifs d'apprentissage ;
5. Comment la coalition nationale pour l'éducation contribuera au suivi de la préparation et de la mise en œuvre de la subvention du PME et aidera ainsi à responsabiliser les partenaires ; et
6. Comment elle s'engagera avec les autres bénéficiaires mettant en œuvre les subventions CO2 et CO3 (voir Annexes 2 et 3).

Les Collaboratifs d'Apprentissage sont des communautés d'apprentissage et de pratique qui travaillent ensemble pour soutenir la réalisation des finalités d'apprentissage établis par les Coalitions Nationales pour l'Éducation et les autres bénéficiaires de financements de l'Éducation à Voix Haute.

Les Coalitions Nationales pour l'Education financées par EOL au cours de l'année 2020-21 devront soumettre des détails supplémentaires sur leurs besoins d'apprentissage et leurs plans d'apprentissage, ce qui fera partie des évaluations de EOL et des décisions sur le financement de EOL. Cela peut prendre la forme d'une version actualisée des plans d'apprentissage initiaux soumis pour la première phase de la CO1. Dans le cas de nouvelles CNE soumettant des propositions pour la première fois à EOL, la soumission de nouveaux plans d'apprentissage est requise.

En outre, les bénéficiaires d'une subvention CO1 en 2022-23 sont censés prendre une part active aux collaboratifs d'apprentissage qui ont été lancés en 2021. Ils devront inclure ces efforts planifiés dans leur demande de financement EOL en 2022-23. Il s'agira notamment de

l'apprentissage par les pairs entre les CNE - souvent organisé en fonction de la langue et des régions géographiques pour renforcer la pertinence et limiter les contraintes logistiques. Mais les collaboratifs d'apprentissage organisés le long de lignes thématiques et à travers le portefeuille des bénéficiaires de subventions de EOL peuvent également offrir aux CNE un meilleur accès à l'expérience et aux réseaux fournis par les bénéficiaires de subventions CO2 et CO3.

De même, ces collaboratifs d'apprentissage thématiques offriront aux bénéficiaires de subventions CO2/CO3 de meilleures opportunités d'exploiter les connaissances et l'expérience que possèdent les CNE pour avoir travaillé dans le contexte national de la politique éducative. Les Coalitions Régionales, les Unités Régionales de Gestion (URG) de EOL et les Partenaires d'Apprentissage apporteront leur soutien aux coalitions de leur région, qui décideront de la manière dont elles peuvent s'engager dans cet effort de collaboration.

Pour la préparation de la proposition de subvention, la coalition nationale de l'éducation peut choisir de recevoir un soutien technique de la part de partenaires d'apprentissage sélectionnés, y compris la CME et les coalitions régionales. Les RMU ont la responsabilité de mettre en relation les NEC avec les partenaires d'apprentissage pour cette fonction de soutien. Education Out Loud OC1 fournit des ressources dédiées à la Campagne mondiale pour l'éducation et aux coalitions régionales pour leur rôle de partenaires d'apprentissage de la coalition pendant la planification et la mise en œuvre de l'OC1. La CME et ses membres régionaux peuvent également bénéficier du soutien d'EOL pour leurs activités de plaidoyer régionales et mondiales, aidant ainsi les CNE à accéder à des arènes politiques plus larges.<sup>2</sup>

## **5. POUR QUEL MONTANT ET DURÉE DE FINANCEMENT EST-IL POSSIBLE DE FAIRE UNE REQUÊTE ?**

La Composante Opérationnelle 1 de l'Éducation à Voix Haute (CO1) accordera des subventions d'une durée de 24 mois (janvier 2022 - décembre 2023) allant de 100 000 à 300 000 USD aux Coalitions Nationales pour l'Éducation éligibles. La valeur spécifique d'une éventuelle subvention sera déterminée en fonction du respect des critères d'évaluation ci-dessous, y compris la capacité du requérant et les antécédents de gestion d'une subvention de EOL (le cas échéant).

## **6. COMMENT POSTULER ?**

Seuls les requérants admissibles recevront un courriel les invitant à présenter une demande de financement, y compris un lien vers le portail de demande de subvention d'Oxfam IBIS. Cela permettra aux CNE de s'inscrire en tant que requérants et d'accéder aux informations et aux modèles de proposition de projet pertinents.

Une fois inscrits, les requérants recevront un courriel contenant un lien vers une page de candidature personnelle où ils devront remplir un formulaire d'inscription. À partir de cette page, les requérants doivent également télécharger les modèles pertinents à remplir.

Une fois tous les modèles requis remplis, les requérants doivent les télécharger sur leur page de candidature personnelle (accessible via le lien que vous aurez reçu dans le courriel).

---

<sup>2</sup> EOL apporte son soutien aux coalitions régionales suivantes : Campagne arabe pour l'éducation pour tous (ACEA) ([www.arabcampaignforeducation.org](http://www.arabcampaignforeducation.org)) ; Association Asie-Pacifique Sud pour l'éducation de base et des adultes (ASPBAE) ([www.aspbae.org](http://www.aspbae.org)) ; Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation (CLADE) (<https://redclade.org/>), qui sont toutes membres de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) ([www.campaignforeducation.org](http://www.campaignforeducation.org))



Notez que le système n'accepte et ne valide que les requêtes pour lesquelles tous les documents requis ont été téléchargés. Les requérants sont libres de choisir le nombre de fois qu'ils souhaitent revenir sur leur page de candidature personnelle. Si un requérant souhaite modifier un document qui a déjà été téléchargé, il peut supprimer le premier document téléchargé avant de télécharger un nouveau document. Notez que tous les documents doivent être téléchargés avant la date limite. A la date limite, la page de candidature personnelle sera fermée aux téléchargements ou modifications. Seules les candidatures soumises via la page de candidature personnelle seront acceptées. Les candidatures envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées. Les requérants pourront soumettre des documents signés électroniquement.

**Une requête de projet comprend les documents suivants :**

1. Proposition de projet (modèle rempli)
2. Modèle du cadre de résultats (format standard rempli)
3. Budget du projet (modèle rempli) : Notez que le budget doit inclure les coûts de l'évaluation externe et de l'audit financier au terme du Projet.
4. Cadre de suivi et d'évaluation (format standard rempli)
5. Plan d'Apprentissage (dans le cas des bénéficiaires d'une subvention CO1 de la phase 2020-21 : une mise à jour du plan existant doit être soumise).

La Date Limite de Dépôt des Candidatures est **le 10 novembre 2021 (au plus tard à 23h59 CET)**. Tenez compte du fait que le téléchargement de vos documents peut prendre jusqu'à 30 minutes. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date ou cette heure. Il est donc vivement recommandé aux requérants de conclure leurs requêtes tôt afin d'éviter toute complication. Les propositions ne comportant pas tous les documents requis ci-dessus ne seront pas acceptées.

Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de votre inscription en tant que requérant ou lors du téléchargement de la requête, vous prenez une capture d'écran et l'envoyez à [info@educationoutloud.org](mailto:info@educationoutloud.org) à partir de la même adresse email que vous aviez utilisée lors de votre inscription. Par la suite, vous serez contacté pour un support technique.

**7. QUE RECHERCHERONS-NOUS DANS LES PROPOSITIONS DE PROJET ?**

Les propositions de projets qui satisfont aux critères généraux de financement et aux exigences de base seront évaluées et notées en fonction des domaines / sujets pondérés suivants. Le nombre maximal de points pour une requête est de 100. Les requérants qui ont reçu un financement de la CO1 de EOL en 2020-21 sont tenus d'inclure dans leur demande une référence à l'expérience acquise et aux résultats obtenus au cours de cette première phase.

**Analyse de situation du contexte de la politique nationale d'éducation (20)**

- Analyse du système éducatif national et du contexte politique (y compris les informations pertinentes et actualisées et la référence aux sources d'information et aux preuves).
- Analyse de la situation et des parties prenantes basée sur le contexte (analyse de toutes les causes pertinentes et des diverses caractéristiques du problème, des groupes cibles, des bénéficiaires)
- Le contexte lié au COVID-19 et son implication sur le système éducatif du pays.

**Théorie du changement et approche stratégique (20)**

- Présentation de la logique stratégique prévue dans la théorie du changement spécifique
- Qualité de la stratégie (clarté des hypothèses et preuves des changements)
- Approche appropriée (approche basée sur les droits humains ; perspective de genre)
- Viabilité (si les avantages des interventions du projet sont susceptibles de perdurer après la cessation du financement, et le soutien proposé pour EOL soutiendra d'autres efforts du requérant).

### **Conception de l'intervention du projet et pertinence (25)**

- Qualité de la conception des interventions (projet axé sur les résultats - cohérence entre les finalités, les réalisations, les extraits et les activités)
- Clarté des activités et de la manière dont elles s'appuient sur les résultats/réalisations de la première phase de la CO1 liés aux principaux enseignements (dans le cas des bénéficiaires de la CO1 de la phase 2020-21)
- Alignement et lobbying pour répondre à l'engagement post covid en matière de formation continue et pour combler les lacunes
- Alignement sur les plans nationaux de l'ODD4 (cohérence avec les objectifs et les stratégies définis dans la mise en œuvre nationale des ODD, y compris la participation aux Examens Nationaux Volontaires (ENV), ou justification qualifiée si ce n'est pas le cas)
- Alignement sur l'objectif et les cinq résultats du programme Éducation à Voix Haute (CO1).
- Alignement sur les points de vue et les intérêts des bénéficiaires et des parties prenantes concernées
- Intégration et synergie avec les bénéficiaires et les projets CO2 et CO3 de l'EOL, ainsi qu'avec les autres parties prenantes concernées par EOL
- Proposition réaliste (dans quelle mesure les objectifs sont susceptibles d'être atteints)
- Budget raisonnable (alignement du budget sur la proposition de projet narrative)

### **Présence d'une approche d'apprentissage (15)**

- Reconnaissance et compréhension des besoins d'apprentissage institutionnels
- La proposition met l'accent sur l'apprentissage pour la coalition nationale pour l'éducation (prévoit la documentation et la production des enseignements tirés appris)
- Comment l'approche d'apprentissage proposée s'appuie sur les enseignements tirés d'interventions antérieures similaires
- Stratégies de documentation et de partage de l'apprentissage et utilisation de collaboratifs et de partenaires d'apprentissage
- La proposition prévoit des stratégies de planification et de gestion adaptatives (Comment les nouveaux apprentissages seront adaptés et intégrés pendant la mise en œuvre du projet)

### **Capacités organisationnelles et expérience pour la mise en œuvre du projet (20)**

- Évaluation par les CNE et les URG des performances de la coalition pendant la première phase de EOL
- Expérience dans les domaines d'intervention (trajectoire organisationnelle et les résultats dans l'éducation, influence sur les politiques, renforcement des partenaires, engagement auprès des décideurs)
- Compétences techniques disponibles pour la mise en œuvre
- Performance organisationnelle avec d'autres bailleurs de fonds (résultats obtenus, trajectoire financière)
- Donateurs et projets actuels de la coalition en rapport avec le projet de EOL
- Contribution du financement de EOL par rapport aux autres sources de financement
- Engagement anticipé (le cas échéant) avec et appui des Coalitions Régionales

## **8. COMMENT LE PROCESSUS D'ÉVALUATION SE DÉROULERA-T-IL ?**

**ÉTAPE 1 :** Toutes les propositions de projet reçues dans le délai avant le 10 novembre 2021 seront évaluées. Les propositions seront vérifiées par rapport aux critères généraux énoncés dans ce document afin de confirmer l'éligibilité au financement et que tous les documents requis sont dûment complétés et envoyés. Les propositions qui ne répondent pas aux critères généraux d'éligibilité et aux exigences de base seront rejetées et ne seront plus examinées.

**ÉTAPE 2 :** Les propositions de projet qui respectent les critères généraux et les exigences de base seront évaluées par les Unités de Gestion Régionales (UGR) de l'agent de subvention qui attribueront une note à chaque projet en fonction des critères et poids préétablis susmentionnés.

**ÉTAPE 3 :** L'Unité Globale de Gestion (UGG) entreprendra un processus de calibrage de l'évaluation des UGR. L'UGG peut décider qu'un requérant ne possède pas les capacités requises pour mettre en œuvre une subvention CO1 et peut donc refuser la proposition (voir ci-dessous concernant l'accès à d'autres aides de EOL).

Les UGR soumettront les propositions de projet recommandées au Comité Régional Indépendant de Sélection (CRIS) respectif pour les évaluations finales et l'approbation.

**ÉTAPE 4 :** Sur la base de l'évaluation de la proposition, et en suivant l'approche de soutien différencié aux coalitions, le Comité Régional Indépendant de Sélection peut décider de limiter les subventions pour couvrir uniquement les coûts opérationnels de base. De plus petits budgets pour le plaidoyer politique et la mobilisation de la société civile pourraient, dans ces cas, être inclus pour que ces coalitions ne perdent pas leur présence dans les sphères civiques et politiques.

## **9. QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA DÉCISION SUR LA PROPOSITION DE PROJET ?**

Si une proposition de projet est acceptée pour un financement par le RISP, les bénéficiaires existants de la première phase de la CO1 2020-21 devront mettre à jour les évaluations de diligence raisonnable. Les nouvelles CNE effectueront une auto-évaluation de la diligence raisonnable avec l'URG. Dans les deux cas, une diligence raisonnable réussie est une condition pour la signature d'une convention de subvention complète.

Les coalitions devront également soumettre à l'approbation de l'agent de subvention les documents suivants, en tenant compte des commentaires reçus après les évaluations de l'UMR et du RISP.

- Budgets d'activité
- Plans de mise en œuvre du projet
- Modèle de gestion des risques

Conformément à la politique d'Oxfam, l'agent de subvention peut examiner les candidats afin d'éviter les activités illégales ou illicites dans le cadre des projets soutenus par Education Out Loud. Ces efforts seront faits au cas par cas.

Après la signature de l'accord de subvention, le requérant est responsable de la mise en œuvre du projet, de la réalisation des activités du projet et du suivi de l'atteinte des résultats attendus. Il devra également rassembler les enseignements tirés et présenter à Oxfam IBIS des rapports narratifs et financiers sur l'avancement du projet sur une base périodique déterminée.

Si une proposition de projet n'est pas acceptée pour un financement, par exemple parce que le requérant ne répond pas aux critères d'évaluation des capacités, les requérants peuvent se voir offrir l'accès à des événements d'apprentissage conjoints de EOL CO1 et à d'autres aides au renforcement des capacités.

## ANNEXE 1 : LISTE DES PAYS ÉLIGIBLES

Afghanistan	Angola	Bangladesh
Bénin	Bolivie	Burkina Faso
Burundi	Cap Vert	Cambodge
Cameroun	Côte d'Ivoire	République Démocratique du Congo
Égypte	Éthiopie	Eswatini
Ghana	Guinée	Guinée-Bissau
Haïti	Honduras	Indonésie
Kenya	Kyrgyzstan	La Gambie
Le Salvador	Lesotho	Libéria
Madagascar	Malawi	Mali
Mauritanie	Moldova	Mongolie
Mozambique	Myanmar	Népal
Nicaragua	Niger	Nigeria
Ouganda	Pakistan	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines	Rwanda	Îles Salomon
Samoa	Sénégal	Sierra Leone
Somalie	Soudan du Sud	Soudan
Tadjikistan	Tanzanie	Tchad
Timor-Leste	Togo	Tunisie
Vanuatu	Vietnam	Yémen
Zambie	Zimbabwe	

**ANNEXE 2** : Liste des bénéficiaires de l'OC2 est disponible [ici](#).

**ANNEXE 3** : Liste des bénéficiaires de l'OC3 est disponible [ici](#).